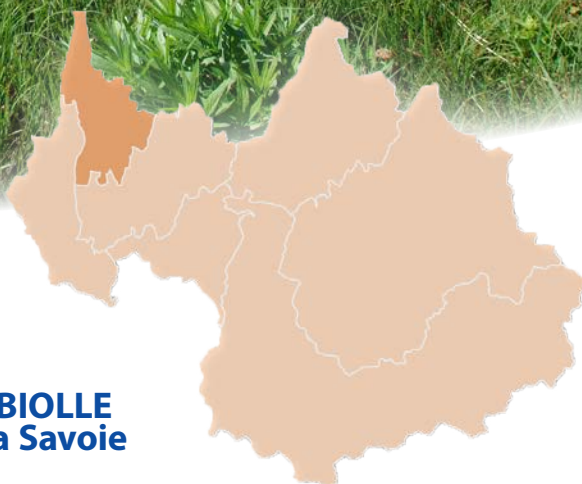


Marais du Parc

Synthèse du plan de gestion en faveur de la biodiversité



Commune de LA BIOLLE
Département de la Savoie

Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

La biodiversité *constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle a toujours été une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation commune à tous.*

Les conservatoires d'espaces naturels *sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver ce patrimoine. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec les hommes et les femmes qui sont des acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers des comités de pilotage. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse pour le territoire, un élément d'accession à un développement durable.*

La gestion d'un site *qui est synthétisé dans ce document est issu de l'analyse scientifique produite par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes. Il détaille les objectifs et les actions proposées. Il devient la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

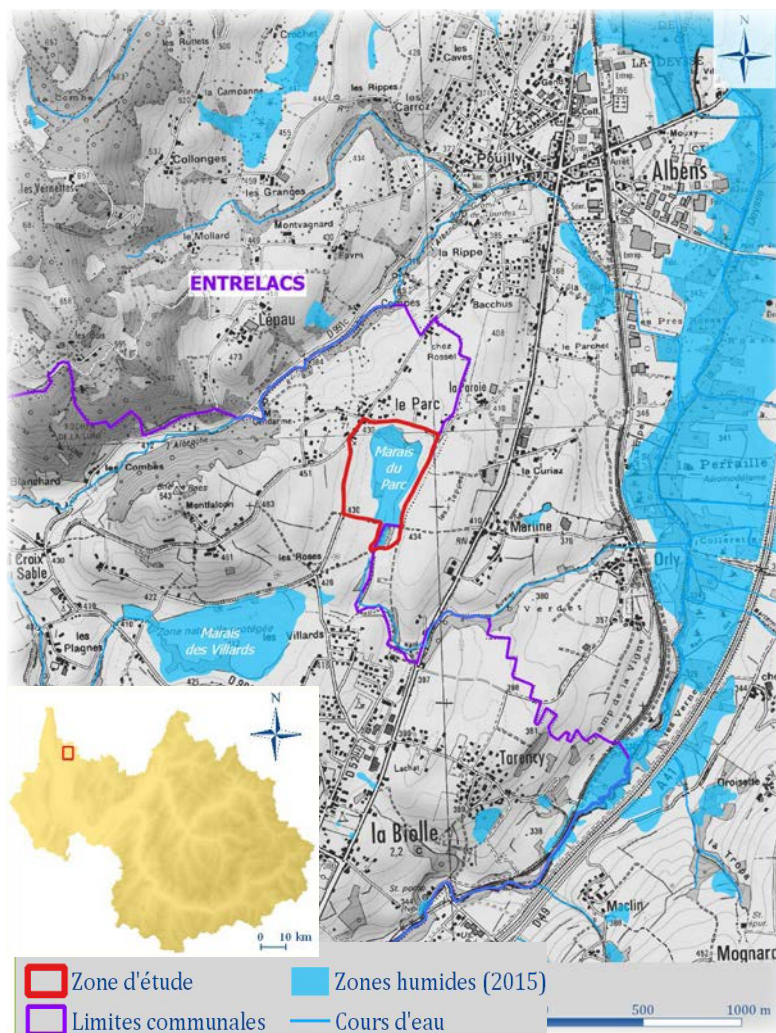
Le plan de gestion *est une somme d'opérations ou un choix de ne pas intervenir qui est fait en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger... Elle ne remet généralement pas en cause les usages habituels sur le site et cherche, au contraire, à s'harmoniser avec ceux-ci.*

Intervenir en partenariat sur le marais du Parc

Origine du projet

Situé sur la commune de **La Biolle** à environ 1,5 km au sud d'Albens, le marais du Parc s'étend sur **9,7 ha** dans un paysage à dominante rurale (élevage, cultures). Ce site est composé d'un **assemblage de milieux naturels humides typiques et remarquables** accueillant de nombreuses espèces protégées. Suite au classement du marais du Parc et de son voisin le marais des Villards par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en 1992, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) est pressenti pour mener une gestion susceptible d'optimiser les richesses biologiques du site. Par la suite, le marais est rattaché au **site Natura 2000** « réseau de zones humides de l'Albanais » ; il se trouve par ailleurs dans le périmètre du **Contrat de bassin versant** « **Lac du Bourget** ».

Les buissons et les boisements s'étant largement développés aux dépens du marais ouvert, divers travaux de **réouverture** ont été conduits par le Conservatoire entre 2006 et 2012, ainsi que la gestion des niveaux d'eau dans le marais.



Pie-grièche écorcheur -
M. Bouron

Le marais : un régulateur naturel

Comme de nombreux milieux naturels, le marais rend différents services à l'Homme. Il joue un rôle dans l'atténuation des crues et des inondations, la bonne qualité de l'eau et le stockage du carbone dans le sol. Cette zone humide contribue à la régulation du climat local et notamment à l'atténuation des phénomènes de sécheresse. Par ailleurs, c'est un **réservoir de biodiversité** qui accueille diverses espèces patrimoniales.

Historique...

Un site modelé par le temps...

Le marais, dont le sol est constitué de plus de 3 m de tourbe dans sa partie centrale, s'est formé il y a plusieurs milliers d'années, à la suite du retrait des glaciers. Des matériaux argileux ont colmaté une cuvette créée par le plissement des molasses datant de plusieurs millions d'années, permettant la mise en place d'une végétation propre aux milieux humides, dite "hygrophile".

... et les hommes

Historiquement, le marais et sa périphérie étaient entièrement fauchés. La comparaison des photos aériennes de 1937 et de 2013 fait apparaître une dynamique classique de **fermeture des zones ouvertes** de marais par des milieux forestiers suite à la déprise agricole à l'intérieur du marais dès la fin des années 1960.

Les usages actuels :

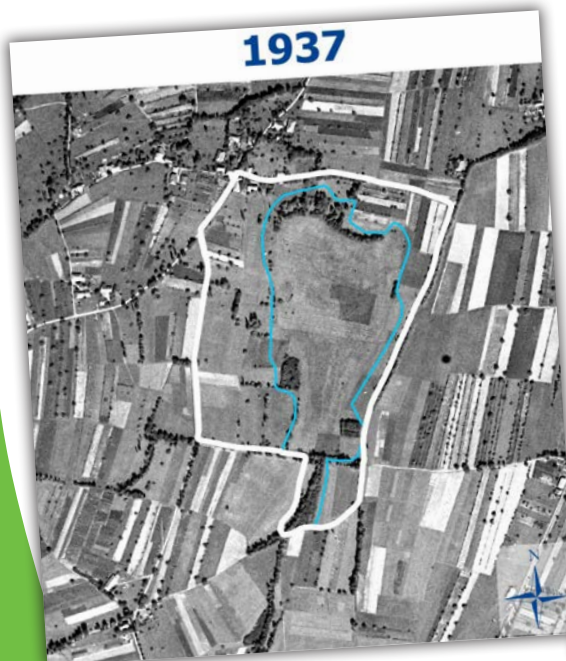
Aujourd'hui le marais reste utilisé pour l'agriculture (l'exploitant récupère la récolte de blache mise à disposition par le CEN Savoie ayant le matériel adapté pour faucher sur ce terrain très humide et peu portant) ainsi que la chasse. La périphérie est occupée par des cultures (maïs, orge et autres céréales), et des prairies de fauche et de pâturage bovin ; les **Écuries du Parc**, quant à elles, exploitent les prairies au nord du site. Différents sentiers longent la zone humide (à l'est et au sud) et sont régulièrement empruntés pour diverses **activités de pleine nature** (promenades à pied, à cheval, VTT ...).

Les atteintes au site :

Bien qu'il bénéficie d'un statut de protection et du classement Natura 2000, le site a fait et fait encore parfois l'objet de dégradations comme par exemple les **décharges sauvages** (gravats, déchets verts) qui peuvent être à l'origine de la dispersion de **plantes invasives** telles que le laurier-cerise.

La gestion du site par le CEN Savoie :

A partir de 1994, le CEN Savoie s'est progressivement investi dans la gestion écologique du site. **Animation pour une maîtrise foncière ou d'usage, amélioration des connaissances** (suivis et études scientifiques) et **opérations concrètes de restauration et d'entretien** (pose d'un seuil, bûcheronnage, débroussaillage, fauche tardive régulière de préférence annuelle...) ont été menées jusqu'à aujourd'hui, afin de restaurer et conserver les différents milieux et leur biodiversité associée.



Vues aériennes du marais en 1937 et 2013

Laurier-cerise

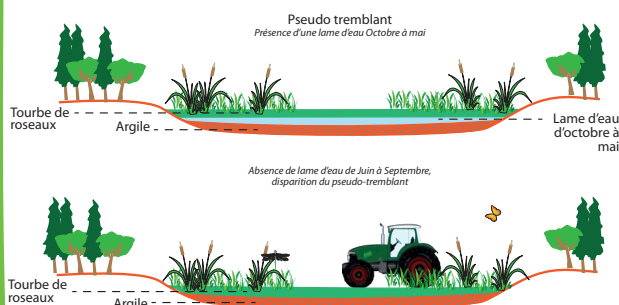


Décharge sauvage au marais du Parc - V.Bourgoin

Une nature exceptionnelle

Des conditions idéales pour la biodiversité

Malgré sa surface relativement réduite, le marais est composé d'une **mosaïque de milieux naturels**, pour la plupart humides voire aquatiques (boisements, prairies plus ou moins humides, tourbière et son "pseudo-tremblant" (voir illustration ci-dessous), eaux courantes ou stagnantes...). Du fait de cette **grande diversité d'habitats naturels** (milieux de vie de la flore et de la faune) mais aussi du rétablissement des **conditions écologiques favorables** (gestion des niveaux d'eau depuis la pose d'un seuil réglable à l'aval du marais en 2006), il abrite aussi une **multitude d'espèces animales et végétales**.



Le marais : un petit écrin pour une grande diversité floristique

Ainsi, 12 espèces de plantes protégées dépendant de milieux ouverts et bien hydratés (notamment les prairies humides fauchées) sont présentes au sein du marais : une **richesse floristique** unique pour l'Albanais savoyard ! Parmi elles : l'**orchis des marais**, ou encore l'**hypne brillante**, mousse d'intérêt européen d'une véritable rareté.

La cladiaie, un habitat rare, prioritaire au niveau européen :

Composée presque exclusivement de **marisque**, une plante au feuillage coriace et très rude au toucher, la cladiaie forme des colonies très denses et impénétrables atteignant jusqu'à 2 m de hauteur, très favorable au développement d'espèces particulières d'invertébrés.



Une richesse faunistique liée à la zone humide

La **gestion** menée jusqu'à présent par le Conservatoire a été favorable à la grande majorité des espèces animales présentes. Plusieurs d'entre elles présentent un intérêt patrimonial parmi les oiseaux, amphibiens, libellules, papillons et araignées. C'est par exemple le cas du **cuivré des marais**, espèce de papillon emblématique des zones humides que l'on retrouve dans les prairies bordant le marais, et du **bruant des roseaux**. La **grenouille rousse** et la **grenouille agile** viennent en grand nombre pondre dans le marais; en période de migration (au début du printemps) elles sont néanmoins victimes d'écrasement sur les routes environnantes.



Hypne brillante - V. Bourgain



Cuivré des marais - M. Bouron



Bruant des roseaux - M. Scott

Un projet pour les 10 années à venir

Enjeux

Assurer la bonne alimentation en eau du marais

Une eau de **bonne qualité** et en **quantité suffisante** est nécessaire au **bon fonctionnement hydraulique** de la zone humide et au maintien de ses milieux et espèces associés. Un niveau trop bas de la nappe favoriserait le développement des arbres et ferait disparaître les espèces remarquables au profit d'espèces plus communes voire invasives, alors qu'un niveau trop haut, pourtant favorable au marais, inonderait les prairies exploitées en périphérie.

Empêcher la fermeture des milieux

En l'absence de gestion, c'est tout un patrimoine lié aux milieux ouverts qui tend à disparaître avec le **développement des ligneux** (fourrés puis boisements). Des pratiques telles que la fauche ou le broyage de la végétation permettent à ces divers habitats herbacés humides et leur biodiversité associée de se maintenir et de s'épanouir.

Promouvoir des pratiques agricoles adaptées dans les prairies environnantes

Les pratiques agricoles exercées autour du marais ont une influence directe sur celui-ci. Un **maintien de la fauche, sans intensification des pratiques** (en diminuant le plus possible la fertilisation) est nécessaire pour favoriser la diversité floristique de ces prairies, et contribuer au bon état de conservation de la végétation de la zone humide.

Et aussi...

Bien que le marais soit globalement préservé des **plantes invasives**, plusieurs foyers de **laurier-cerise** sont toutefois présents et menacent de coloniser les différents milieux naturels du site, et notamment les sous-bois. Plusieurs **décharges sauvages** ont aussi été localisées, qui soulignent la nécessité de faire respecter la réglementation de l'APPB.

Objectifs

Les objectifs de gestion visent principalement la préservation, le maintien ou la restauration d'un état de conservation favorable des habitats et espèces du site, avec une priorité donnée à ceux et celles considérés comme rares et menacés aux niveaux européen, régional ou départemental (hypne brillante...).

Niveaux d'eau

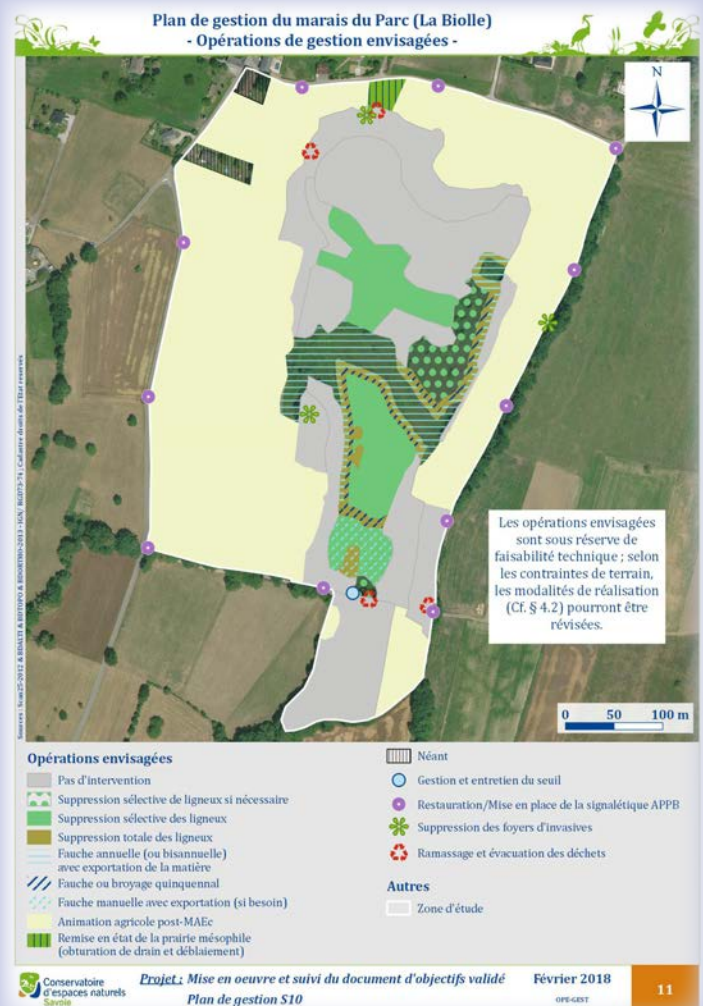
- Conserver le fonctionnement hydraulique du marais

Habitats naturels et espèces

- Conserver la prairie humide, étendre son emprise ;
- Restaurer la cladiaie colonisée par les ligneux (lutter contre sa fermeture...);
- Diversifier les lisières de la cladiaie ;
- Maintenir la naturalité des milieux boisés ;
- Lutter contre les invasives

Et aussi...

- Concilier les usages agricoles avec les enjeux naturels ;
- Gérer les déchets ;
- Sensibiliser le public



Actions

Les actions sont la déclinaison concrète des objectifs à réaliser dans les dix ans de la durée du plan de gestion, sur les parcelles où le CEN aura obtenu la propriété ou l'usage, suite à l'animation foncière qu'il va mener.

Gérer les niveaux d'eau

- Entretien et réglage du seuil posé à l'exutoire du marais

Restaurer et entretenir la végétation

- Suppression de certains arbres (dans certaines roselières et en lisière de milieu ouvert) ;
- Broyage de restauration de certaines lisières, puis entretien périodique par fauche ou broyage avec exportation de la matière ;
- Poursuite de la fauche tardive annuelle avec exportation dans les prairies humides ;
- Entretien par fauche manuelle (au besoin) des secteurs non mécanisables ;
- Eradication des lauriers cerise et surveillance de l'apparition de nouveaux foyers d'invasives

Conservation des boisements

- Libre évolution des boisements (sauf lutte contre les invasives ou problème de sécurité)

Et aussi...

- Animation agroenvironnementale pour continuer à faire bénéficier les agriculteurs de contrats qui rémunèrent les pratiques adaptées à la conservation du milieu naturel ;
- Ramassage et évacuation des décharges sauvages ;
- Renouvellement de la signalétique APPB



Suivi et évaluation

Le Conservatoire appréciera l'efficacité des opérations de gestion (restauration et entretien) sur la faune et la flore (menacées ou indicatrices) afin d'en ajuster les modalités si besoin, à travers des **études et suivis scientifiques**.

L'augmentation des superficies d'habitats remarquables, l'amélioration de leur état de conservation, le développement de la biodiversité attestera la bonne réalisation du plan de gestion sur ces sites.

L'efficacité de la gestion est aussi conditionnée par des **opérations visant à améliorer les environs du site** : maintien des connectivités écologiques et des éléments de diversité (zones humides, haies, arbre à cavité...).



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire des espaces naturels de Savoie toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de pilotage, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2018-2028
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.



CONTACT

Virginie Bourgoïn
v.bourgoïn@cen-savoie.org
Tél. 04 79 25 20 32



Une visite virtuelle des zones humides de l'Albanais est disponible :
<http://visites-virtuelles.cen-savoie.org/ALBA.html>

CEN Savoie

Le prieuré
BP 51
73372 Le BOURGET-DU-LAC Cedex

www.cen-savoie.org

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

